



**HAL**  
open science

# Champ(s) de formation Sciences Humaines et Sociales (SHS)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Sciences Humaines et Sociales (SHS). 2015, Université de Lyon. hceres-02036055

**HAL Id: hceres-02036055**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036055v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Synthèse des évaluations

### Champ "Sciences humaines et sociales"

- COMUE – Université de Lyon (déposant)
- Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL
- Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM
- Université Jean Moulin Lyon 3
- Université Lumière – Lyon 2
- Ecole normale supérieure de Lyon - ENS Lyon

*Remarque : Certaines formations relevant du domaine des sciences humaines et sociales et proposées par l'Ecole normale supérieure de Lyon - ENS Lyon, l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques - ENSSIB et l'Institut catholique de Lyon - UCLY figurent dans les avis sur ce champ bien qu'elles n'apparaissent pas dans la liste déposée par la COMUE - Université de Lyon.*

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

.....  
*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

.....  
Emilie Flon, président du comité

.....  
Christian Marie Wallon Leducq, président du  
comité

.....  
Pierre Zembri, président du comité

.....  
.....  
.....

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Présentation

Le champ *Sciences humaines et sociales* compte au total 56 formations qui se répartissent entre Histoire, Histoire de l'art, Géographie, Aménagement et tourisme, Science politique, Philosophie, Sociologie, Anthropologie, Sciences de l'éducation, Psychologie, Sciences de l'information et de la communication, Sciences cognitives et certaines formations sans rattachement disciplinaire.

Le champ regroupe 21 mentions de licence, 11 mentions de licence professionnelle et 24 mentions de master. L'Université Lumière - Lyon 2 offre la palette la plus large avec 10 mentions de licence, 11 de master et 5 de licence professionnelle. Elle propose des formations complètes (licence-master) en Histoire, Géographie (et urbanisme, aménagement ou tourisme), Sciences de l'éducation, Sciences cognitives, Anthropologie, Sociologie, Sciences de l'information et de la communication et Psychologie. Il existe certaines formations plus spécifiques en licence (MIASHS) ou master (études rurales associant historiens et géographes ou études rurales). A cela s'ajoutent trois licences professionnelles dans le domaine du service aux collectivités et deux en Sciences de l'information et de la communication.

L'université Jean Moulin Lyon 3 propose cinq mentions de licence, quatre mentions de master et trois mentions de licence professionnelle. Là encore, des parcours complets sont proposés en *Philosophie* (accompagné par une originale mention de licence en *Droit-philosophie*), en *Histoire*, en *Géographie et aménagement* et *Sciences de l'information et de la communication*. Ce dernier domaine montre une proximité entre les deux universités lyonnaises, comme le confirme l'existence de deux licences professionnelles à Lyon 3, la troisième rejoignant la thématique du patrimoine.

L'Université Jean Monnet Saint-Etienne propose cinq mentions de licence et de masters avec des parcours complets en *Géographie*, *Sciences de l'éducation*, *Sciences de l'information et de la communication* et en *Sociologie-Anthropologie*. A côté il existe une licence d'*Histoire* et un master de *Science politique*.

L'Université Claude Bernard Lyon 1 n'est présente dans ce champ que pour deux formations : une mention de master *Histoire, philosophie didactique des sciences* et une licence professionnelle en *Sciences de l'information et de la communication*.

Il existe un regroupement important de formations orientées vers l'information et ses traitements qui se distingue par sa qualité (voire son excellence) et sa rareté sur le territoire français, avec les masters en *Sciences de l'information et de la communication* de l'ENSSIB (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques), de l'ENS et des formations proposées par les Universités de Lyon 2 et 3 et de Saint-Etienne.

## Synthèse de l'évaluation des formations

L'offre de formation se répartit entre formations généralistes (niveau licence), assez proches les unes des autres, lorsqu'elles sont offertes par plusieurs établissements (notamment des licences de *Géographie* et d'*Histoire*, de *Sociologie* et des licences de *Sciences de l'information et de la communication*) et formations de spécialisation (LP, Masters) majoritairement professionnalisantes. Les premières visent à apporter une culture de base à des étudiants qui se spécialisent ensuite au sein des secondes. Les objectifs scientifiques et professionnels sont donc différents. Les points forts de chaque université sont développés : études rurales et tourisme pour Lyon 2 par exemple, patrimoines et collectivités territoriales pour Saint-Etienne, philosophie à Lyon 3. De même, les licences professionnelles visent des secteurs plutôt porteurs comme la valorisation des productions alimentaires des territoires ruraux (Lyon 2), l'alimentation en eau potable et l'assainissement (Lyon 3) et la valorisation des patrimoines (Saint-Etienne). La présence conjointe de formation initiale et continue associe des publics différents (Saint-Etienne).

Les formations ne s'inscrivent pas forcément dans un cadre disciplinaire strict. Au niveau des licences, on note des parcours bi-disciplinaires Histoire - Géographie voire Histoire - Sciences politiques (Lyon 2) qui se traduisent par des gains d'attractivité pour la formation. Une licence professionnelle est commune aux historiens et aux géographes (Patrimoines des 20-21<sup>ème</sup> siècles de Saint-Etienne). Il en est de même pour deux masters : *Etudes rurales* (Lyon 2), *Systèmes, territoires, environnement et patrimoine* (Saint-Etienne). Le master *Histoire, philosophie et didactique des sciences* de Lyon 1 se distingue par son caractère transdisciplinaire y compris entre sciences « dures » et sciences humaines et sociales (en co-habilitation avec Montpellier et ENS Lyon). Une licence *Droit-philosophie* s'est construite positivement,

avec une forte cohérence, à l'intersection de deux champs disciplinaires dans l'intérêt des étudiants, et doit s'inscrire dans la durée.

L'adossement à la recherche est globalement satisfaisant, quoique moins repérable dans les dossiers de licence, notamment de licence professionnelle. Les établissements concernés ont un potentiel important, avec des équipes reconnues dont les membres s'investissent largement dans les formations, tant de licence que de master, à l'exception du master *Etudes de genre* qui identifie difficilement les personnels habilités à diriger des recherches (HDR). Les parcours spécifiquement recherche sont peu nombreux, et n'offrent qu'un nombre limité de débouchés en thèse (trois sur trente-cinq inscrits par exemple pour le M2 *COGEVAL'EAU* de Lyon 2), tandis que l'on note des poursuites en doctorat à l'issue de spécialités professionnelles (à l'instar de celles du master *Systemes, territoires, environnement, patrimoine (STEP)* de l'Université Jean Monnet). Même lorsque l'adossement à la recherche est présent, cela ne signifie pas que la formation à la recherche est satisfaisante, comme par exemple dans les masters en *Sciences de l'éducation* de Lyon 2 et Saint-Etienne, ou les masters en *Sciences de l'information et de la communication* orientés communication à Lyon 3 et Saint-Etienne, dans lesquels la formation professionnalisante est mieux représentée et semble de meilleure qualité.

La place de la professionnalisation est notable. Certaines licences offrent la possibilité d'une réelle pré-professionnalisation avec l'existence de parcours spécialisés en troisième année, la possibilité d'effectuer des stages voire l'intégration de professionnels aux équipes pédagogiques (à l'exemple des licences *Géographie et aménagement* de Lyon 3, de *Mathématiques informatique appliquées et sciences humaines et sociales* de Lyon 2, de *Sciences de l'information et de la communication* à Saint-Etienne et à Lyon 3) ou encore un dispositif de parrainage (licence *Anthropologie* de Lyon 2). Cependant, cette professionnalisation n'est pas toujours à la hauteur des ambitions : des spécialités professionnelles souffrent d'une sous-représentation des intervenants professionnels (INS à Lyon 2 par exemple), les dossiers restent trop souvent flous sur les débouchés visés (les chargés de mission sont surreprésentés), les partenariats formalisés avec des entreprises ou des branches professionnelles sont rares. Dans d'autres cas, on trouve des projets tutorés ou équivalents (ateliers, ateliers-projets) permettant de faire travailler les étudiants en équipe sur des sujets fournis par des entreprises ou des collectivités. Les stages obligatoires au sein des cursus professionnels sont très largement représentés, même en licence, et les exceptions sont rares : le master *Urbanisme et aménagement* de Lyon 2 n'en impose un qu'en première année, certaines licences les développent peu (licence *Sciences de l'éducation* de Lyon 2). L'alternance est encore peu développée en dehors des licences professionnelles : elle n'est évoquée que pour le master *Géographie et aménagement* de Lyon 3.

L'international n'apparaît pas comme une priorité de l'écrasante majorité des formations. Si l'on excepte les dispositifs spécifiques Minerve, Histarmed, MATILDA déployés à Lyon 2, qui permettent un volume d'échanges un peu plus élevé, les départs à l'étranger dans le cadre d'Erasmus sont rares, les arrivées le sont à peine moins, et il est très rarement fait mention de conventions entre établissements. Les formations gagneraient, quelque soit leur niveau, à développer plus systématiquement des relations avec des établissements étrangers. Seul le parcours PPCM (Patrimoines, paysages culturels, mémoire) de l'Université Jean Monnet bénéficie d'une labellisation Erasmus Mundus. On peut également mentionner la double licence franco-allemande en *Sciences de l'information et de la communication* de Lyon 2.

Le suivi des diplômés constitue globalement un point faible dans la mesure où la plupart des formations se reposent complètement sur les modalités établies au niveau des établissements, avec des échantillons généralement limités et des chiffres très globaux lorsque les dossiers en comportent, sans faire l'objet de traitements particuliers. Cet aspect est particulièrement gênant pour les formations à finalité professionnelle comme les licences professionnelles et les masters professionnels : les dossiers sont muets ou peu diserts sur les types d'emplois occupés par les diplômés, les employeurs, et tous éléments permettant d'apprécier in fine la pertinence du positionnement des formations par rapport aux milieux professionnels et aux métiers visés. Il manque aussi parfois des informations précises sur les flux étudiants à l'exemple des licences *Sociologie* et *Sciences de l'éducation* de Saint-Etienne. Les effectifs ne sont d'ailleurs pas toujours au rendez-vous.

Le pilotage n'est pas souvent bien présenté et ne connaît pas de formes originales, spécifiques, adaptées à des méthodes ou à des publics particuliers. Ce pilotage est largement perfectible. En témoigne notamment la légèreté de trop nombreux dossiers (un exemple extrême est le dossier de la spécialité *Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent* du master *Psychologie* à Lyon 2), avec parfois moins d'éléments que ce qui peut être trouvé dans la fiche RNCP lorsqu'elle existe, voire sur le site Internet de l'établissement (composition de l'équipe pédagogique par exemple). Les spécialités co-habilitées sont celles où il est le plus difficile de trouver des informations, notamment sur le nombre d'inscrits global, ce qui témoigne de communications difficiles, voire de tensions. Au sein d'une même mention, on trouve des spécialités présentées de façon très hétérogène, sans lissage ou harmonisation à quelque niveau que ce soit. Les conseils de perfectionnement sont rares dans l'ensemble des formations, y compris dans des formations en alternance où ils sont obligatoires depuis longtemps (le master *Aménagement et développement territorial* de Lyon 3 par exemple). Dans un cas, il est indiqué que le Conseil de perfectionnement ne se réunit plus faute de participants (master *Tourisme* de Lyon 2). Enfin, il semble que celui de la licence professionnelle *Patrimoines* de l'Université Jean Monnet ne s'est réuni

qu'une fois pour définir la future maquette. L'utilité de telles instances n'est pourtant plus à démontrer, tant pour positionner au mieux la formation par rapport aux besoins que pour renforcer les liens entre l'université et le monde professionnel. Les dossiers oublient souvent de signaler la continuité des formations de la licence au master, alors même que ces formations sont assurées par les mêmes équipes, comme si le pilotage manquait totalement de vision globale. En master, certaines constructions donnent l'impression d'une juxtaposition de spécialités quasi-autonomes, sans réel pilotage au niveau de la mention. C'est notamment le cas du master *STEP* de l'Université Jean Monnet.

Les auto-évaluations ont été plutôt sommaires et il n'existe qu'exceptionnellement (licence *Sociologie* de Lyon 2) des enquêtes à destination des étudiants. Les dossiers donnent peu d'informations sur la composition des équipes pédagogiques, surtout quand cela concerne les vacataires et les participations extérieures. Les dossiers sont aussi modestes en ce qui concerne le suivi de l'acquisition des compétences. Dans le cas des licences professionnelles, on note l'absence de fiche RNCP ou d'ADD, des dossiers sommaires (quatre pages hors annexes pour la licence professionnelle *Valorisation et gestion touristique des productions alimentaires des territoires ruraux* de Lyon 2, quatre pages et demi pour celle sur le *Patrimoine des 20-21<sup>ème</sup> siècles, objet, process et valorisation* de Saint-Etienne), une quasi-absence d'enseignants-chercheurs (Lyon 2 et Lyon 3) qui donne à penser au moins dans un cas que l'Université se contente de conférer son sceau à une formation assurée par un institut privé localisé près d'Annecy, sans réel contrôle des opérations.

Cette offre importante, riche et originale pour certaines formations (bi-disciplinarité, positionnement, terrains nouveaux etc) est localisée dans un périmètre restreint, ce qui amène une complexité de l'offre et des phénomènes de concurrence, parfois frontale comme en matière d'urbanisme et d'aménagement urbain ou d'archéologie et patrimoine. Ainsi, l'évolution des effectifs de plusieurs formations de l'Université de Saint-Etienne est négative sur la période contractuelle précédente, et la concurrence des établissements lyonnais est invoquée. D'une façon générale, les universités du site ont vocation à attirer des étudiants de l'ensemble de la région Rhône-Alpes, voire de franges de régions limitrophes comme l'Auvergne, mais elles se heurtent à l'influence d'autres universités régionales comme Grenoble ou Savoie - Mont-Blanc qui ont des offres solides. Les co-habilitations entre établissements du site sont pour l'instant limitées (le comité en a identifié onze, toutes au niveau master) et n'apparaissent pas toujours très fonctionnelles.

## Avis du comité d'experts

Il est difficile d'apprécier le positionnement général des formations par rapport à une politique menée au niveau de la COMUE, les établissements semblant jusqu'ici gérer leur offre de formation sans les resituer dans un ensemble plus vaste. On trouve donc des offres assez similaires en licence, et des masters assez proches les uns des autres dans des établissements voisins, voire des hypothèses de concurrence interne à des sites (sociologie et sciences de l'éducation à Saint-Etienne). Les universités tentent de valoriser leurs points forts en termes de positionnement comme les études rurales, la gestion de l'eau ou le tourisme à Lyon 2, ou les patrimoines et l'enracinement local à Saint-Etienne. Dans d'autres domaines, il y a cependant des co-habilitations de spécialités comme c'est le cas dans le domaine de l'archéologie et des sciences du religieux et dans celui des interfaces nature-société et villes-société entre les deux établissements lyonnais. Mais c'est un phénomène marginal dans l'ensemble des formations expertisées, et qui peut générer des tensions entre équipes pédagogiques (explicitement évoquées à plusieurs reprises dans le dossier relatif à la spécialité Interface nature-société, ou implicites mais repérables par le fait qu'une co-habilitation n'est pas toujours signalée dans les dossiers des deux établissements ; il est notable qu'aucun dossier porteur d'une co-habilitation n'est identique entre les deux établissements concernés). Les formations de l'Université Jean Monnet semblent souffrir de la concurrence des établissements lyonnais. C'est en tout cas l'argument avancé dans les dossiers pour justifier une diminution des effectifs.

La structuration du champ *Sciences humaines et sociales* avec un pilotage au niveau de la COMUE reste à ce jour à effectuer. Ce champ paraît trop vaste pour être intellectuellement porteur et faciliter la clarification de l'offre de formation. Ses frontières ne sont pas forcément délimitées de façon évidente. On note ainsi que le master en *Sciences de l'information et de la communication* de Lyon 2 est la seule formation de la discipline à n'être pas présentée dans le champ *Sciences humaines et sociales*, mais dans le champ *Lettres, sciences du langage et arts*.

Les deux Universités lyonnaises semblent avoir entamé un rapprochement de leurs formations, dont témoignent les co-habilitations de spécialités de master. Il reste du chemin à parcourir pour parvenir à une véritable mutualisation, et l'appartenance de l'Université Jean Monnet à la COMUE doit se traduire également par un rapprochement de ses consœurs lyonnaises.

## Conclusions

Au regard de ce qui a été fait pour la construction du champ SHS, Il semble possible d'aller plus loin :

- en approfondissant les relations déjà nouées, la co-habilitation ne se traduisant apparemment pas par un réel co-pilotage ;

- en les élargissant aux domaines où une concurrence perdure, avec une clarification des positionnements (c'est notamment le cas dans le domaine de la culture et des patrimoines, où l'offre semble pléthorique) ;

- en étendant le processus au niveau licence : davantage de coordination, des répartitions plus claires entre établissements ;

- en intégrant l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, jusqu'à maintenant isolée de ses consœurs lyonnaises, au dispositif.

Le champ se caractérise par des mentions de licence bien assises tant du fait de la qualité de leurs enseignements que de leur attractivité, à l'exception notable sur ce dernier point des formations stéphanoises qui ont pourtant un souci appuyé d'adaptation à leur public étudiant. Les masters, sous réserve de la clarification évoquée ci-dessus, couvrent des domaines diversifiés avec de véritables points forts à valoriser. Mais leur pilotage est largement perfectible, les relations avec les milieux professionnels gagneraient à être approfondies avec en premier lieu la constitution là où ils n'existent pas encore de conseils de perfectionnement, le suivi des diplômés devient une question cruciale qui n'a pas été jusque-là abordée de façon pertinente, les dispositifs à l'échelle des universités ne suffisant pas à donner toutes les informations nécessaires à un pilotage efficace des formations professionnalisantes. Enfin, les licences professionnelles lyonnaises, trop éloignées des composantes dont elles dépendent, et dans lesquelles les enseignants-chercheurs des universités sont trop peu investis, gagneraient à être mieux intégrées et articulées avec le reste de l'offre de formation.

La dimension internationale des formations dans un site universitaire comme Lyon-Saint-Etienne mériterait de faire l'objet d'une attention particulière.

# Observations des établissements



**Université de Lyon**  
**Campagne d'évaluation HCERES 2014/2015 (vague A)**

Observations sur le rapport d'évaluation du champ « Sciences humaines et sociales »

Suite à la demande du HCERES (alors AERES), les établissements du site Lyon Saint-Étienne ont fait le choix fort et partagé au printemps 2014 de regrouper les formations évaluable dans de grands champs disciplinaires inter-établissements, sans que cette démarche reflète d'ailleurs nécessairement tout le travail de structuration de l'offre entrepris pour 2016-2020.

Le rapport de synthèse portant sur l'ensemble des formations qui relèvent du champ des sciences humaines et sociales donne une première appréciation de l'offre disciplinaire et interdisciplinaire sur le site Lyon - Saint-Étienne. Il constitue de ce fait un ensemble de réflexions utiles pour la politique de construction de l'offre engagée et pour la préparation de la candidature de l'Université de Lyon à l'IDEX 2 à l'horizon de la fin 2015

Le document du HCERES synthétise toute une série de forces et de faiblesses tirées de l'évaluation des formations très nombreuses de ce champ. Ces évaluations détaillées seront commentées plus précisément dans les retours sur chacune de ces formations, sachant que les orientations en matière d'animation pédagogique, de suivi des étudiants et de pilotage des formations relèvent de la politique de chacun des établissements, voire des composantes. Nous retiendrons toutefois que le HCERES souligne les qualités de l'offre SHS du site (« riche » et même « originale » pour certaines formations), et qu'il considère l'adossement à la recherche « globalement satisfaisant » et la professionnalisation des formations « notable ».

Le rapport précise malgré tout que cette offre reste dispersée sur l'ensemble des établissements du site, aussi bien en Licence qu'en Master, et d'une lisibilité limitée. Si le rapport met en avant des spécificités légitimes de certains établissements, et note des collaborations effectives, il souligne aussi certaines formes de concurrence problématiques entre établissements, et

plaide pour un renforcement notable de la coopération entre les établissements, et pour l'émergence d'une politique de site.

Les établissements qui ont engagé l'élaboration du prochain contrat de site affichent clairement la volonté de renforcer les collaborations, notamment en développant les mentions co-accréditées, attestant ainsi la volonté d'engager des partenariats renforcés entre les équipes pédagogiques, dont les membres ont appris à interagir dans une recherche en SHS d'ores et déjà organisée à l'échelle du site, notamment dans le cadre du Labex IMU issu du programme d'avenir Lyon – Saint-Étienne (PALSE). Des projets pionniers, qui mobilisent plusieurs établissements, permettent de laisser penser que sur certaines thématiques, l'UdL sera en mesure de proposer une offre particulièrement riche, interdisciplinaire, dotée de comités de perfectionnement à l'échelle du site, et fortement adossée à la recherche pour faire vivre de manière équilibrée les programmes de l'Idex. Les experts du Hcéres soulignent l'importance de l'ouverture à l'international, tout spécialement en master : c'est justement l'un des objectifs majeurs de la coordination de l'offre de formation de l'UdL, avec le raisonnement que c'est justement par la structuration de larges mentions de sites que l'on pourra le plus valablement créer une attractivité et générer une mobilité internationale dynamiques.

Sur la question des licences professionnelles, le rapport souligne la faiblesse de leur articulation avec les licences générales. De fait, la question de cette articulation (Projet Intégration en Licence Pro, PILP) est un des axes structurants du prochain contrat. Il suppose une action concertée au niveau du site en relation avec les IUT. La sortie professionnalisante de qualité à BAC+ 3 constitue en effet un des axes majeurs de la réussite en licence, dans une réflexion stratégique partagée sur l'articulation entre les niveaux L, M et D.

On notera quelques points plus factuels :

L'ENS de Lyon s'est désengagée de la mention de master Information et communication (1er septembre 2012).

En revanche, elle est cohabilitée avec les Universités Lyon 2 et Lyon 3 pour plusieurs spécialités des mentions Histoire, histoire de l'art et archéologie et Géographie ; avec l'Université Lyon 2 pour la spécialité « Sciences cognitives fondamentales » de la mention Sciences cognitives et la spécialité « Recherches sociologiques » de la mention Sociologie ; avec l'Université Lyon 3 pour la spécialité « Histoire de la philosophie » de la mention Philosophie.

Les spécialités de sciences sociales (Mentions Histoire, histoire de l'art et archéologie ; Géographie ; Sociologie) rassemblent une centaine d'étudiants à l'ENS de Lyon. La spécialité de sciences humaines « Histoire de la philosophie » y compte entre 50 et 60 étudiants. Plus de la moitié des étudiants de sciences humaines et sociales effectuent une mobilité à l'étranger durant leur cursus.

L'UdL remercie le HCERES pour cette synthèse qui dresse une présentation exhaustive et une évaluation argumentée de l'offre de formation sur l'ensemble du site. Comme nous l'avons montré dans cette réponse, ce rapport alimente d'ores et déjà le processus de construction de la future offre de formation engagée au niveau du site, et confère aux instances de gouvernance une feuille de route claire pour avancer vers une valorisation majeure du potentiel de formation dans le champ des SHS.